

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mai 2023

PRESENTS : PREVOT K – GERVASI A – FORTUNE M – LIGNERES O – PLA B – CARQUET M – VARSABA B – GUIRAUD V – VILLELLAS F – TOULZA N – BONNET M-J – CHARLEUX D

EXCUSES : ADRAGNA J – DOMERGUE C - MIGNARD C

SECRETAIRE DE SEANCE : BONNET Marie-José.

1 – DEMANDE DE FINANCEMENT A MOYEN TERME AUPRES DU CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il serait nécessaire de réaliser un emprunt à MOYEN TERME, d'un montant de 150 000 €, destiné à financer l'achat de l'immeuble cadastré AR 264, appartenant à Madame DURAND Jacqueline, d'un coût total de 130 000 € (hors frais).

Cet emprunt sera remboursé en 300 mois, aux conditions d'institution en vigueur à la date de réalisation, au taux fixe de 4,46 %, par 4 échéances trimestrielles de 2 496,06 €.

Frais de dossier : 0,15 % du montant financé, soit 225 euros.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2 – REGULARISATION D'ACTE PAR LA CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS SOUTERRAINES DES EAUX PROPRES ET DES EAUX USEES :

Monsieur le Maire expose qu'il convient de profiter de la vente des parcelles cadastrées AR 653-AR 651-AR 650 – AR 654, par le propriétaire actuel, afin de régulariser la création d'une servitude de passage de canalisations souterraines des eaux propres et des eaux usées sur lesdites parcelles, comme matérialisé sur plan ci-joint.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

3 – LOCATION D'UNE PARTIE DU BATIMENT COMMUNAL SITUE 2 PLACE DU SOLEIL D'OC :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que la commune est en train de faire l'acquisition de l'immeuble appartenant à Madame DURAND Jacqueline, cadastré AR 264, situé 2 Place du Soleil d'Oc.

Il précise qu'il avait été décidé de permettre à l'ancienne propriétaire de continuer à vivre dans son logement, jusqu'à la fin de sa vie, sous réserve du paiement d'un loyer mensuel à la commune.

Monsieur le Maire propose donc de mettre en place un bail de location entre la commune et Madame DURAND Jacqueline, pour un montant mensuel de 400 €, payable à terme échu auprès du SGC Ouest

Hérault. Cette location prendra effet le jour où la commune deviendra propriétaire de ce bien, soit à compter du 12 mai 2023.

Cette location comprend les pièces suivantes :

A l'étage : une cuisine, une arrière-cuisine, une salle à manger, une salle de bains, trois chambres et une terrasse.

Au rez-de-chaussée : un garage.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

La séance est levée à 20 H 15.